DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

COURRIER ARRIVÉ LE:
18 NOV. 2022
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Distribution de petit-déjeuner dans les écoles

Délibération N°PLV 22-11-63

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 04 novembre 2022. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise
M. MOUNSAMY Olivier	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique
M. THOMET Olivier	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor jusqu'à 18h20
Mme MEKEL Alexina jusqu'à 18h20	Mme MALBOROUGT Reinette jusqu'à 18h20	M. TOLA Michel jusqu'à 18h20

8 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	M. LAUJIN Dominique	Mme BELLOC Catherine
Mme DERBY épse VALA Franciane	M. BOUDHOU Dimitri	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

6 élus étaient représentés :

→ Mme ROQUES Yvelise représentée par M. CERCI Bernard
→ M. LAUJIN Dominique représenté par M. ZEMBAMA Rodrigue
→ Mme BELLOC Catherine représentée par M. MOUNSAMY Olivier
→ Mme DERBY épse VALA Franciane représentée par Mme FOUCAN-BARBE Christelle
→ M. BOUDHOU Dimitri représenté Mme COLLETIN Marie-Louise
→ M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par M. ARTHEIN Victor

Madame Jany SINNAN-RAGAVA, donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Dans le cadre du programme national de « Lutte contre la pauvreté » l'éducation nationale a pour mission de mettre en place la distribution de petit-déjeuner dans les écoles élémentaires de l'académie Guadeloupe. Pour se faire chaque commune intéressée doit signer une convention signifiant les responsabilités de chaque partie.
Depuis l'année 2019, la commune de Port-Louis offre gratuitement un petit déjeuner équilibré par semaine à tous les élèves de la maternelle et du primaire. Les objectifs de cette distribution de petit-déjeuner dans les écoles du niveau élémentaire sont :

- Lutter contre les inégalités sociales
- Equilibrer les chances de réussite des enfants
- Apprendre aux enfants le bon comportement alimentaire

Ainsi, pour l'année 2021 :

- 5057 petits déjeuners ont été distribués sur les 4 écoles maternelles et élémentaires ;
- L'école Robert Narayanan inscrite au concours national « Trophées du petit-déjeuner en milieu scolaire » a été primée.

Par ailleurs, avec ce projet la commune développe des partenariats avec :

- L'Éducation nationale
- Les entreprises et producteurs locaux (boulangerie, agriculteur…).

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme national de « lutte contre la pauvreté ;

Considérant l'apprentissage du bon comportement alimentaire aux enfants

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents, décide :

Article 1 : D'AUTORISER le renouvellement de la convention 2022 avec l'Education nationale,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 10 novembre 2022

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

COURRIER ARRIVÉ LE:
18 NOV. 2022
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Publiée le : 18/11/2022

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.